

L'unité d'action vue par la C. G. T. (1944-1975)

Dans l'optique de la C. G. T., l'on ne peut traiter du problème de l'unité d'action en dehors de la perspective d'unité syndicale, la première étant notamment un moyen d'aller vers la seconde. Nous ne pourrions donc les dissocier dans notre analyse.

En outre, il y a, pour la C. G. T., une sorte de dialectique entre unité d'action syndicale et entente entre partis politiques de gauche, l'une conditionnant l'autre et réciproquement. En conséquence nous tenterons de replacer l'unité d'action dans le cadre de la stratégie politique de la C. G. T.

I La Libération et ses lendemains

Dès les lendemains de l'Armistice de 1940, un « Comité d'Etudes Economiques et Sociales » réunit des syndicalistes de la C. G. T. et de la C. F. T. C. Ce comité publie en novembre 1940 le « Manifeste des douze ». Les contacts vont se poursuivre et en 1944, les responsables de la C. G. T. et de la C. F. T. C. clandestines constituent un « Comité Interconfédéral d'Entente ». Il publie en juillet un « Appel aux travailleurs français » dans lequel les deux organisations « proclament leur satisfaction de se trouver enfin réunies dans un organisme qui, tout en garantissant l'autonomie absolue de chacun, est

le gage d'une action féconde pour l'avenir de la classe ouvrière ».

C'est ce comité qui lance en août 1944 l'ordre de grève générale insurrectionnelle et, le 30 août, un communiqué de victoire rappelle, entre autres choses, que l'une des revendications immédiates consiste dans « le retour à la liberté syndicale et à toutes ses manifestations et donc au pluralisme, tel que consacré par l'accord réalisé dans la pleine autonomie par les deux confédérations ».

■ Vers une unité d'action structurée ?

Bien que la C. G. T. ait réintégré, à partir de 1943, les communistes, qui avaient été exclus en 1939, les contacts au sein du « Comité d'Entente » ont eu lieu exclusivement entre dirigeants non communistes de la C. G. T. et dirigeants C. F. T. C. Désireux de maintenir et renforcer l'unité d'action dans la France libérée, ces dirigeants tentent de codifier les rapports entre les deux centrales et de structurer le comité d'entente.

On pourrait presque dire que c'est une sorte de « super-confédération » qui est envisagée, maintenant cependant l'indépendance des deux mouvements.

Mais alors que la C. F. T. C. pensait que ce projet serait ratifié sans difficulté, en septembre 1944, le Bureau Confédéral C. G. T. refusait de s'engager plus avant sur cette voie de l'unité d'action et proposait tout simplement de « commencer les discussions sur les modalités de fusion, de façon à assurer, à tous les échelons, à chaque tendance, une place proportionnée à son influence réelle ».

Faut-il voir dans ce refus simplement la conséquence du fait qu'à l'intérieur de la C. G. T., la balance penche, dès cette époque, en faveur des communistes peu favorables à une telle opération. Mais ne faut-il pas aussi considérer que certains non-communistes de la C. G. T. ne verraient pas d'un mauvais œil l'absorption de la C. F. T. C., dont les troupes viendraient ainsi renforcer le courant capable de s'opposer aux communistes à l'intérieur de la centrale unique ?

Quoi qu'il en soit des causes réelles, l'unité d'action n'est plus à l'ordre du jour, c'est de la réalisation de l'unité ouvrière dont il s'agit.

■ Offensive pour l'unité syndicale

De son côté, le refus de la C. F. T. C. d'envisager une telle fusion n'entraîne pas une rupture des relations entre les deux

centrales. Pendant quelques mois on voit encore des dirigeants des deux organisations se rendre conjointement dans les entreprises pour y haranguer les travailleurs et pousser à la syndicalisation. Cependant assez rapidement la C. G. T. met fin à de telles pratiques.

Sur des points concrets : comités d'entreprise, ravitaillement, des accords sont réalisés par les centrales, ils n'auront toutefois qu'une portée limitée.

A partir de 1945, l'offensive cégétiste devient plus précise. Le comité national C. G. T. du 28 mars 1945 propose la mise en place d'une commission commune qui « aurait pour but d'organiser les assemblées générales de fusion des syndicats et des sections syndicales à la base » — de constituer « les Unions et Fédérations unifiées » — « de préparer le Congrès National d'Unité ». Il envisage en outre dès maintenant une direction centrale « constituée sur une base proportionnelle au nombre d'adhérents » (à cette époque le nombre d'adhérents déclarés était de 5 millions et demi pour la C. G. T. et de 750 000 pour la C. F. T. C.).

L'argumentation cégétiste est fondée sur le fait que rien ne sépare les revendications des deux organisations, si ce n'est peut-être l'attitude vis-à-vis de la famille, mais la C. G. T. va remédier à cela et il n'y aura plus de différence ! « La classe ouvrière qui a été unie dans le combat contre les occupants et les traîtres, ne comprendrait pas que, pour des questions de forme, elle soit divisée au lendemain de la Libération. »

Devant le refus persistant de la C. F. T. C., l'attitude cégétiste va se durcir comme le montrent un certain nombre de faits.

Dans les mines la C. G. T., très puissante au fond, entend avoir le monopole d'embauche et tente d'interdire l'accès des puits aux adhérents C. F. T. C.

La C. G. T. intrigue auprès des pouvoirs publics pour faire reconsidérer la proportion accordée à la C. F. T. C. dans les représentations syndicales. Selon la C. G. T., la C. F. T. C. est surreprésentée et il conviendrait d'envisager un rapport de 7 C. G. T. pour 1 C. F. T. C. !

Une série d'articles de la « Vie Ouvrière » et de « L'Humanité » insiste sur l'absence d'efficacité du syndicalisme C. F. T. C. qui se contente de « bourdonner »...

Un appel signé de quelques adhérents C. F. T. C. de la Loire disant qu'à St-Etienne la C. F. T. C. rejoint la C. G. T. est même diffusé par les soins de la C. G. T. dans l'ensemble de la France, ce qui provoque une réaction immédiate et puissante de l'Union départementale C. F. T. C. et de la Confédération.

Le slogan développé c'est « un syndicat par profession »,

« une section par entreprise », et lors du Congrès C. G. T. d'avril 1946 Benoît Frachon déclare : « Il ne nous reste qu'une seule voie, c'est de travailler avec acharnement et persévérance à la liquidation de la division sur le lieu même du travail ».

2 Unité d'action et unité organique

Cette liquidation de la division va se poser d'une manière encore plus aiguë à la suite de la scission de la C. G. T. en décembre 1947. C'est alors qu'est mise en œuvre une tactique inspirée de celle du « front unique » préconisée par le P. C. dès le début des années 1930.

■ « Le rôle néfaste des dirigeants anti-unitaires »

Dès le Congrès C. G. T. de 1948, B. Frachon salue l'unité d'action qui « s'annonce à l'échelle des départements et des fédérations, avec tout ce qu'il y a d'honnête et de libre dans le mouvement ouvrier »... « Militants et organisations de la C. F. T. C. et de F. O. collaborent fraternellement, un peu partout, avec nos militants et nos organisations. » On exalte donc l'unité à la base, mais dans le même temps on dénonce le sommet : « un groupe restreint de dirigeants qui ne disposent plus d'aucune indépendance et qui sont devenus les instruments des ennemis de la classe ouvrière ».

Cette tactique consistant à faire prendre conscience aux syndiqués de base non cégétistes du rôle néfaste de leurs dirigeants va rester une constante tant que l'unité d'action ne sera pas réalisée au sommet entre organisations.

En 1953, au Congrès des industries chimiques, une secrétaire de la C. G. T. rappelle qu'il ne faut « jamais oublier de montrer à ces travailleurs qu'ils doivent, à nos côtés, s'opposer à tous ceux qui se refusent à l'unité si nécessaire. Il tombe sous le sens que si nous sommes clairs, convainquants, fraternels, ils comprendront beaucoup mieux le rôle néfaste de leurs dirigeants ».

En 1961, devant les cadres syndicaux des métaux, B. Frachon

déclare que « les difficultés que nous rencontrons parfois dans l'unité d'action entre organisations ne peuvent être résolues qu'avec l'appui des masses, quand ces dernières soutiennent nos propositions et suggestions, lorsqu'elles sont prêtes à passer outre aux oppositions qui se feraient jour ». C'est de la « condamnation nettement exprimée » par les travailleurs de l'attitude des dirigeants « que dépend la durée de la résistance à l'unité de ceux qui la repoussent aujourd'hui ».

Mise en veilleuse durant quelques années, on voit resurgir cette tactique au lendemain de 1968, lorsque le « torchon brûle » entre C. G. T. et C. F. D. T. Devant une Assemblée de militants des Vosges, B. Frachon expose la marche à suivre : « Nos organisations s'efforceront de réaliser l'unité d'action entre les organisations de base et partout où des oppositions tenteront d'empêcher cette unité, elles expliqueront clairement quel préjudice cette politique de division porte à l'ensemble des travailleurs. »

■ Comités d'unité d'action à la base

Le moyen mis en œuvre dès les lendemains de la scission pour réaliser ce « front unique », c'est le comité d'unité d'action. Lors du Comité confédéral de septembre 1953 A. Le Leap précise qu'il doit comporter des inorganisés, ceux-ci étant, aux yeux des travailleurs, « l'élément qui assure l'indépendance de la direction à l'égard des centrales ». Lors du Congrès syndical mondial à Vienne en octobre 1953 il précisa que « le Comité d'unité d'action ne vivra réellement qu'autant, qu'après de lui, notre propre section syndicale sera là pour l'animer, pour y expliquer notre position, pour veiller sur lui, pour y faire régner la démocratie syndicale, pour y dénoncer les manœuvres de division ». Ceci nous montre que le recours de la C. G. T. à des comités de base n'est pas une question de principe, mais une question d'opportunité et de possibilité de contrôle.

Bien que se défendant de vouloir par ce moyen liquider les sections C. F. T. C. et F. O., A. Le Leap note dans un article du « Peuple » : « Sans doute n'empêcherons-nous pas des adhérents ou des militants de F. O. ou de la C. F. T. C. de déchirer leur carte syndicale et d'adhérer à la C. G. T. Nous l'avons dit maintes fois et nous le répétons, ce n'est pas là notre objectif. Notre objectif, c'est la réalisation de l'Unité d'action de tous les travailleurs pour la défense de leurs intérêts. L'essentiel est de profiter du courant favorable pour ren-

forcer la C. G. T. c'est-à-dire pour renforcer l'Unité ouvrière, pour accroître la puissance de la classe ouvrière. »

Cette tactique sera maintenue au cours des années 1950, mais dans la mesure où les sections C. G. T. trouveront en face d'elles des sections C. F. T. C. de plus en plus structurées et offensives, elles auront de plus en plus de peine à la mettre en œuvre.

Cependant on la verra resurgir à l'occasion. C'est ainsi par exemple qu'en 1963, à la suite de la prise de position de la Fédération F. O. Chimie en faveur d'une unité syndicale fédérale, la Fédération C. G. T. de la Chimie reprend sous une forme nouvelle les propositions de « cartel unitaire » à la base.

Une circulaire Chimie C. F. T. C. explique ainsi les propositions C. G. T. : « Puisque nous sommes souvent d'accord pour mener l'action revendicative, pourquoi ne le serions-nous pas pour créer un organisme intersection chargé d'étudier les problèmes, de conduire l'action revendicative après avoir déterminé un programme revendicatif ? Et si nous sommes d'accord sur ce premier point, pourquoi ne pas étendre l'action et l'information communes aux problèmes politiques sur lesquels nous tirons les uns et les autres des conclusions identiques ou proches ? Et si nous avons un comité intersyndical, pourquoi ne pas le structurer, le doter d'un bureau, d'un président, d'un secrétaire, d'un cahier de réunions, le financer, lui faire rédiger des tracts ?... Et au-delà, pourquoi ne pas prendre au sein du cartel les décisions à la majorité et même lui donner un droit de veto sur les informations des sections syndicales qui sembleraient s'écarter des positions communes ? » (la note précisait que « toutes ces propositions ont été faites récemment à des sections C. F. T. C. sous une forme ou sous une autre »).

Dans la période 1968-70 caractérisée par la mise en veilleuse de l'accord d'unité d'action C. G. T. - C. F. D. T. on voit réapparaître l'idée sous une forme moins élaborée. Le Congrès C. G. T. de 1969 lance un appel à un « front syndical commun » et dans son rapport Georges Ségué déclare : « Ces considérations ne s'adressent pas seulement aux directions des autres centrales représentatives ; nous les destinons aussi à tous les syndiqués, à tous les travailleurs pour qu'ils en discutent entre eux dans les entreprises, sur tous les lieux de travail, nous fassent connaître leurs sentiments et, éventuellement, n'attendent pas que tous les obstacles soient surmontés au sommet pour réaliser leur unité selon les modalités qu'ils jugeront les meilleures. »

■ L'unité au cœur des masses

La constance de cette attitude n'est pas, semble-t-il, le résultat d'une simple tactique, mais s'explique par la conviction maintes fois affirmée que l'unité répond aux sentiments profonds de la masse des travailleurs et que c'est là l'essentiel.

Traitant de ce problème lors du discours de clôture du Comité confédéral de décembre 1959, B. Frachon déclarait : « L'unité ne se fait pas seulement entre organisations syndicales ; l'unité, c'est le besoin des travailleurs de s'unir, c'est le sentiment profond dans la masse des travailleurs de s'unir, et, grâce à nos efforts, c'est ce sentiment commun qui se transforme en actions. »

Sept ans plus tard en avril 1965 il reprend ce même thème au Congrès des Industries chimiques : « L'unité d'action ouvrière n'est pas déterminée par les résultats que nous obtenons dans l'unité d'action entre les organisations. Ces manifestations ne sont que le reflet de ce qui se passe dans les masses ouvrières. Les bases solides de l'unité d'action nous les trouvons dans les sentiments, les besoins qui se transforment en désirs, puis en exigences chez les ouvriers eux-mêmes. Le besoin d'unité chez ces derniers grandit quand la lutte des classes devient une chose plus claire pour eux... »

« Ce sont ces progrès dans la conscience de classe, cet affrontement quasi permanent qui sont nos atouts principaux dans notre lutte pour l'unité. C'est donc chez les travailleurs eux-mêmes qu'il faut rechercher notre point d'appui pour avancer dans l'unité d'action et aller vers l'unité syndicale. »

■ Toujours lier unité d'action et unité syndicale

Ce dernier texte et d'autres que nous avons déjà cités montrent que unité d'action et unité organique sont profondément liées, l'unité d'action n'étant que le moyen d'arriver à l'unité syndicale.

B. Frachon s'en explique lors du Congrès de la Fédération des Métaux en 1963 : « J'ai tenu, à propos des questions actuelles de l'unité d'action à évoquer celles se rapportant à l'unité syndicale, parce qu'elles sont déjà présentes dans l'esprit de nombreux ouvriers et de militants, qu'elles se posent sans cesse avec plus de force et aussi parce que quand l'unité d'action se pratique à une échelle plus grande, il est inévitable, et c'est heureux, que tous les problèmes se rapportant à l'unité prennent une tournure plus concrète et deviennent exigence. »

Le rapport d'orientation du Congrès confédéral de la même année note que « beaucoup de syndicats qui pratiquent l'unité d'action se prononcent en faveur de l'unité syndicale et recherchent tous les moyens susceptibles d'en précipiter le cours ».

Pour la C. G. T. ce dépassement de l'unité d'action est nécessaire, dans la mesure où celle-ci ne permet pas de résoudre tous les problèmes il faut aller plus loin comme il est dit dans le discours de clôture du Congrès de 1965 : « La réalisation de l'unité d'action ne pourra cependant résoudre tous les problèmes de l'unité ouvrière. C'est plus loin, à l'unité syndicale qu'il faut viser. Une seule classe ouvrière, une seule organisation syndicale, tel est notre mot d'ordre ! »

Cette nécessité absolue de mener de front les deux combats sera réaffirmée au cours des divers congrès et c'est ainsi qu'on peut lire dans le document d'orientation du Congrès de 1975 : « Le renforcement et l'élargissement de l'unité d'action pour les revendications communes est toujours la question actuelle, la tâche urgente en matière d'unité. La C. G. T. s'y emploie sans relâche. Simultanément elle ne s'est jamais résignée à la division syndicale et maintient plus que jamais son objectif de réunification syndicale. Elle entend travailler à en créer les conditions. »

■ La C. G. T. préfigure l'organisation unique

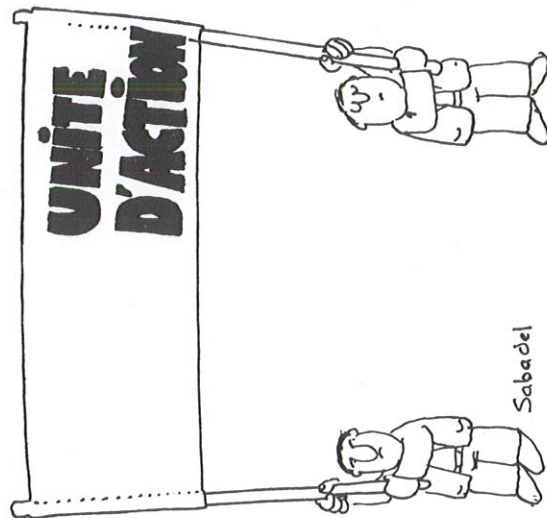
Divers rapports de congrès présentent la C. G. T. un peu comme le prototype de l'organisation unique vers laquelle il faudrait tendre : « organisation libre et ouverte où les militants traduisent les courants les plus divers de la classe ouvrière, se retrouvent et travaillent ensemble pour le bien du monde du travail » (discours de clôture du Congrès de 1963).

Dans ces conditions pendant longtemps il n'est nullement question de négocier une réunification et les dirigeants du M. S. U. D. (Mouvement pour un syndicalisme uni et démocratique) seront accusés en 1959 d'aller à l'encontre d'une discussion large et libre « en posant le problème de l'unité syndicale en dehors des préoccupations des travailleurs et en prétendant en outre poser des conditions pour la réaliser » (représentation des tendances).

B. Frachon n'ira pas par quatre chemins dans son discours de clôture au Congrès de 1965, il déclare que « les directions des centrales F. O. et C. F. D. T. s'opposent résolument à la constitution d'une C. G. T. unique » (c'est nous qui soulignons).

En conséquence tout ce qui tend à renforcer les organisa-

tions « concurrentes » de la C. G. T. est considéré comme une pratique anti-unitaire : « Il ne fait pas de doute également que, malgré les contacts pris par les dirigeants C. F. D. T. avec des dirigeants F. O., nombre d'adhérents et de militants de cette dernière centrale sont hostiles à de prétendus regroupements et fusions dont l'objectif essentiel est non seulement de faire pièce à la C. G. T., tout en liquidant les organisations F. O., mais aussi de freiner, voire d'empêcher l'unité de la classe ouvrière. » (L. Mauvais : rapport Congrès 1965.)



Sabadel

Suite au développement de l'unité d'action avec la C. F. D. T., G. Séguéy sera obligé de nuancer davantage ses propos que son prédécesseur, mais n'en affirmera pas moins la prééminence de la C. G. T. Dans son rapport au Congrès de 1972, on peut lire : « Les dirigeants de la C. F. D. T. expliquent volontiers que le renforcement de l'unité d'action et les perspectives ultérieures de rapprochement dépendent de l'évolution de la C. G. T. « Nous avons évolué, la C. G. T. doit évoluer également » disent-ils. Ce raisonnement symétrique ne nous paraît guère réaliste. On ne peut traiter d'une façon aussi sommaire de la nature des divergences qui opposent la C. G. T. et la C. F. D. T. »

Dans une déclaration à la presse, suite au Congrès C. F. D. T. de 1973 il précise : « Nous ne disons pas que nous avons

DOSSIER

toujours la vérité absolue, ni que tout le monde doit s'agenouiller devant les positions de la C. G. T. Mais nous avons une grande tradition derrière nous, une grande expérience et il est clair que la C. F. D. T. a plus de chemin à faire que la C. G. T. »

Son rapport au Congrès de 1975 reviendra sur ce thème : « Dans beaucoup de domaines, nos partenaires (la C. F. D. T.) en restent à des positions anciennes qui nous paraissent plus proches des conceptions réformistes que des principes de classe dont la C. F. D. T. se réclame depuis plusieurs années » ... « Nous ne prétendons pas que la C. F. D. T. a tout à apprendre et nous rien d'elle. Mais il faut bien admettre que l'expérience syndicale que la C. G. T. porte en elle repose sur une longue pratique de la lutte des classes et qu'il ne saurait être question pour nous d'édulcorer les principes de classe sur lesquels se fonde notre orientation sous prétexte de faciliter les rapprochements intersyndicaux. »

3 Unité d'action et stratégie politique

Pour la C. G. T., si l'Unité d'action ne se conçoit que dans la perspective de l'Unité syndicale, ces deux formes d'Unités ne peuvent être dissociées des problèmes de rassemblement des forces politiques de gauche.

Traitant des problèmes « syndicats-partis », G. Ségué écrit dans le rapport du Congrès de 1972 : « Il est bien connu que l'évocation de l'Unité sur le plan syndical ne peut être, dans un pays comme le nôtre, séparée des questions de l'Unité sur le terrain politique et plus concrètement de l'Unité de la gauche. Cela ne procède pas d'un choix, mais de la reconnaissance d'une réalité. Les progrès de l'Unité syndicale favorisent l'évolution positive de l'Unité politique et réciproquement. »

■ *Faire avancer l'Unité politique par le renforcement de l'Unité d'action*

Fin 1955, suite à la dissolution du Parlement et à la réalisation d'un accord de « Front Républicain » entre socialistes, radicaux et U. D. S. R., accord qui laisse de côté le parti

communiste, A. Le Leap intervient au Comité confédéral pour déclarer qu'un « nouveau 36 » est possible. « Les ouvriers affirment-ils peuvent actuellement contribuer au rassemblement des forces de gauche dans le pays. Pour cela, comme pour la réalisation de ses revendications immédiates, il importe que la classe ouvrière renforce toujours plus son unité. Tout pas en avant dans l'Unité entre nous et F. O. aiderait à la réalisation de l'Unité politique entre communistes et socialistes, de même que tout pas en avant de l'Unité sur le plan politique aiderait à la réalisation de l'Unité syndicale. Aux raisons profondes de s'unir que nous avons développées en permanence depuis huit ans s'ajoute donc, et d'une manière particulièrement actuelle, celle-ci. »

C'est le même type de raisonnement qui est développé lors du discours de clôture du Congrès de 1963. Ce Congrès se situe après les élections législatives de novembre 1962 à l'occasion desquelles Guy Mollet s'est engagé à faire voter pour les communistes là où les électeurs n'avaient, au second tour, le choix qu'entre eux et l'U. N. R. Mais les élections terminées, les rapports entre partis de gauche sont restés assez distants malgré les appels pressants des dirigeants du P. C. Il convient donc de travailler à l'union des « nombreuses couches sociales victimes de la spoliation des monopoles ». Pour ce faire il faut renforcer l'Unité : « Après ce Congrès, nous allons, plus confiants que jamais développer notre travail pour l'Unité ouvrière, pour l'Unité d'action, pour la réunification syndicale et conjointement nous contribuerons au développement dans l'union des forces démocratiques » (Léon Mauvais).

Mais le processus n'est pas à sens unique : il y a interaction entre Unité d'action et développement de l'Unité de la gauche.

Examinons de ce point de vue la candidature Mitterrand lors des élections présidentielles de décembre 1965 et ses suites. La Commission administrative de la C. G. T. du 16 octobre 1965, constate tout d'abord que « l'entente des démocrates sur la candidature de Mitterrand est un élément de confiance pour les travailleurs ». Il y a là un facteur de progrès, mais qu'il faut utiliser pour aller plus loin : « La C. G. T. apprécie cela positivement comme un encouragement et un élément de confiance pour les démocrates et plus particulièrement pour les travailleurs, pour renforcer leur union et hâter l'établissement d'un programme commun comportant l'essentiel des revendications ouvrières. »

Après avoir remarqué que ces élections ne sauraient estomper les revendications des travailleurs, la C. A. de la C. G. T. « renouvelle sa proposition de rencontre de toutes les centrales

syndicales nationales en vue d'établir une plate-forme revendicative commune et de promouvoir l'action unie indispensable ».

L'appel à l'unité d'action des centrales découle-t-il des considérations précédentes sur la candidature Mitterrand ? Ce n'est pas dit expressément, mais on peut le présumer.

Mais à son tour le progrès dans l'unité d'action (accord C.G.T.-C.F.D.T. de janvier 1966) pourra, à l'occasion, être utilisé comme un moyen de faire avancer l'unité politico-syndicale. Si ce n'est pas le cas durant l'année 1966 et les dix premiers mois de 1967, la situation change à partir du Congrès confédéral C.F.D.T. de novembre 1967, la C.G.T. cherche à engager la C.F.D.T. dans la dynamique d'un « programme commun » et à transposer l'unité d'action syndicale sur le plan politique. Elle essaie d'entraîner la C.F.D.T., qui refuse, dans des Assises politico-syndicales pour la défense de la Sécurité Sociale. H. Krasucki écrivait à ce sujet : « Pour l'immédiat, il est évident que l'action syndicale pour les grands objectifs, tels que la Sécurité Sociale ou l'Emploi, sera plus efficace si elle s'accompagne d'un puissant mouvement populaire et si les syndicats s'entendent à cet effet avec l'ensemble des formations politiques de gauche. » La C.F.D.T. n'entendant pas s'engager dans cette voie, dès avant mai 1968, l'accord d'unité d'action était plus ou moins en veilleuse.

Cette attitude de la C.G.T. à partir de la fin 1967 n'est sans doute par sans rapport avec les discussions qui ont précédé la déclaration commune du Parti communiste et de la Fédération de la Gauche du 24 février 1968.

■ *Ecarter tout ce qui fait diversion*

On comprendra dans ces conditions que l'attitude de la C.G.T. soit la même en matière d'unité de la gauche qu'en matière d'unité syndicale. De même qu'elle condamnait comme attentatoire à l'Unité toute tentative de rapprochement C.F.D.T.-F.O., de même elle réprouve toute tentative de regroupement partiel de la gauche qui laisse en dehors le P.C.

Lors de la clôture du Comité confédéral de décembre 1963, L. Mascarello déclare : « On voit surgir une multitude de colloques, d'initiatives, de tentatives de rassemblement d'une partie de l'opposition au régime, en laissant de côté une autre partie... La C.G.T. soutiendra tous les efforts faits pour un rassemblement total, sans exclusive de toutes les forces démocratiques... »

Au Congrès de 1965, faisant allusion à la tentative de Defferre de se présenter aux élections présidentielles et de créer une grande Fédération Démocrate Socialiste, B. Frachon rappelle l'objectif d'alliance « entre tous les démocrates, les partis démocratiques et les organisations ouvrières » et réaffirme la volonté de tenir l'organisation « en dehors de toutes les combinaisons échauffées en vue des élections présidentielles futures qui tournent le dos à cette alliance ».

De même le document d'orientation pour le Congrès de 1969 dénonce des opérations récentes qui ont laissé de côté le Parti communiste et la C.G.T. : « Une partie des forces syndicales et politiques de gauche, plutôt que d'engager un combat résolu contre les monopoles, condition de tout changement véritable, font preuve de méfiance envers la classe ouvrière qu'elles veulent tenir à l'écart, mettent obstacle à l'unité nécessaire et favorisent les tentatives d'alliance avec la réaction sous-couvert de « 3^e force » : c'est ce qui par deux fois, en mai 1968, puis lors de l'élection présidentielle en 1969, a permis à la réaction de trouver une issue momentanée, alors qu'elle pouvait être vaincue. »

Après la signature du programme commun en 1972, l'attitude de la C.G.T. donnant la priorité aux journées d'action nationales ne traduisait-elle pas la volonté de donner une base syndicale à l'union de la gauche ? A l'inverse, aujourd'hui, alors que les perspectives d'une prise de pouvoir par la gauche ne sont plus à l'ordre du jour à court terme, la C.G.T. semble manifester un certain retrait devant les formes d'action plus globalisées, sans doute pour laisser plus de champ à l'action des partis politiques.

Ce rapide survol des positions affirmées par la C.G.T. au cours des trente dernières années, dans un environnement marqué cependant par des transformations notables révèle un certain nombre de constantes ■

FICHE 1

L'unité d'action C. F. D. T.-C. G. T. de 1948 à 1966 (aspects professionnels)

● Face aux positions C. G. T. sur l'unité d'action à la base développées lors du Congrès de 1948 la C. F. T. C. va-t-elle se ranger aux côtés de F. O., pour isoler la C. G. T. (1) ; va-t-elle refuser toute unité d'action avec cette dernière ? Dès 1948 la rédaction de « Reconstruction » pose la question : « Est-il possible dans une action revendicative intéressant la masse, d'isoler une organisation qui, si affaiblie qu'elle soit, rallie dans les élections d'entreprise 60 à 70 % des suffrages ? » et y répond par la négative, en développant une « tactique » de l'unité d'action corporative.

Sur ce problème le congrès confédéral de 1949 va prendre une position nuancée, mais qui aura l'intérêt de laisser aux syndicats et fédérations la possibilité de conclure des accords d'unité d'action.

● Cette acceptation de possibilités d'unité d'action, même avec la C. G. T., soulève le mécontentement du côté de la S. F. I. O. qui dénonce la naïveté de ces néophytes de l'action commune et du côté de F. O. qui, soucieuse du maintien de sa ligne, l'anticommunisme intégral, prend la décision de rompre le cartel interconfédéral créé un an plus tôt.

Dans les années qui suivent les diverses organisations constituant la C. F. T. C. vont avoir vis-à-vis de cette pratique des positions assez variées. La métallurgie, la chimie, le bâtiment auront des actions communes assez habituelles avec la C. G. T., au niveau des entreprises et des syndicats, sinon au niveau des fédérations. Cette attitude n'exclut pas la vigilance pour ne pas se laisser déborder par les « comités d'action à la base » préconisés par la C. G. T., qui font une place aux « inorganisés », et soustraient des adhérents d'autres organisations à la discipline de ces dernières.

A la fédé Chimie C. F. T. C. on explique : « Autant nous sommes contre la formule des comités dits de base, dont les porte-parole sont désignés le plus souvent dans une confusion toujours profitable aux agitateurs professionnels, autant nous pouvons et nous voulons réaliser face à l'esprit de classe du patronat français et l'incompétence notoire de beaucoup de ses membres, l'entente intersyndicale. »

« La difficulté majeure de l'unité d'action est qu'elle doit concilier l'exigence de solidarité syndicaliste avec le respect de l'indépendance du mouvement ouvrier, indépendance tant à l'égard de la réaction bourgeoise que de la déviation totalitaire du mouvement que constitue le parti communiste... »

« Les militants ouvriers non communistes doivent prendre clairement conscience de tous les problèmes posés par la pratique d'une action

(1) Cf. l'article « L'Unité d'action vue par la C. G. T. ».

commune avec la C. G. T. et en premier lieu s'opposer à tout front politique avec cette organisation. »

● Cette attitude des fédérations favorables à l'unité d'action n'exclut nullement lorsqu'elles le jugent utile des mises au point très fermes vis-à-vis de leurs homologues cégétistes. Ainsi le 20 juin 1960, E. Des-camps dénonçant un certain nombre de pratiques dont ont été victimes des militants C. F. T. C. écrit dans une lettre à la C. G. T. Métaux : « Admettez une bonne fois que vous n'êtes pas infailibles et que les autres ne sont pas « au service du capital » et demain sera plus positif... »

D'autres fédérations pratiquent l'unité d'action avec la C. G. T. de façon intermittente. Ainsi, la fédération des Fonctionnaires C. F. T. C. exige parfois la présence de toutes les organisations syndicales pour participer à une manifestation commune (novembre 1954-janvier 1951 par exemple) ou même simplement la présence d'une organisation non cégétiste pour ne pas rester en tête à tête avec la C. G. T. (juin 1953). Mais le plus souvent elle ne subordonne sa participation qu'à des conditions de fond ayant trait aux objectifs ou aux moyens d'action. C'est ainsi qu'elle entend bannir la constitution d'organismes élus par l'ensemble des fonctionnaires, « les contacts locaux ne devant être pris qu'entre délégués régulièrement mandatés par des organisations syndicales ».

Chez les Cheminots, si l'on excepte le fonctionnement en 1949 durant quelques mois d'un « comité de défense » du chemin de fer avec au début la participation, aux côtés de la C. F. T. C., des cadres et de la C. G. T., puis de F. O., à la suite du départ de la C. G. T., on a plutôt eu jusqu'en 1955 une situation de lutte syndicale entre organisations. Il faut attendre le Congrès de 1954 de la fédération C. F. T. C. pour que soit relancée la question de l'unité d'action « qui est un moyen et non un principe ».

Même les plus favorables à l'unité d'action considèrent que celle-ci doit se limiter au plan de l'entreprise, des syndicats et des fédérations, c'est-à-dire au plan professionnel.

● Quelques rares U. D. seulement pratiqueront l'unité d'action que même les plus « en pointe » excluent au niveau confédéral : « Quand on passe au plan confédéral, la difficulté devient telle, écrit « Reconstruc-tion », qu'elle peut justifier le rejet de toute action interconfédérale de masse : en raison de la primauté des confédérations aux yeux des syndicats français, une position confédérale « couvre » l'ensemble des positions de syndicats affiliés, se présente comme une invite publiquement faite à ces organisations d'adopter une position analogue en toutes circonstances. Or dans la conception syndicaliste d'une tactique d'unité d'action corporative opposée à la tactique communiste, il est essentiel d'empêcher ce passage. Entre communistes et non-communistes également conscients, « l'action commune reste un affrontement ».

● Cette position demeurera celle de la confédération jusqu'en 1966, mais dès les années 1960 des éléments nouveaux interviennent qui font évoluer progressivement la tactique. L'un concerne l'unité d'action politique en rapport avec la poursuite de la guerre d'Algérie : nous l'examinerons par la suite. L'autre concerne l'action des fédérations du secteur public.

FICHE 2

L'unité d'action C. F. D. T.-C. G. T. de 1948 à 1966 (aspects politiques)

■ Unité d'action politique

Même les fédérations « minoritaires » les plus engagées dans l'unité d'action corporative excluaient une unité d'action politique avec la C. G. T. dans les conditions normales. Une étude de « Reconstruction » sur l'Unité d'action notait en avril 1958 : « Il est donc hors de question de rechercher une unité d'action politique avec des organisations communistes. » Cependant l'étude ajoutait : « Ce qui n'empêche pas de reconnaître que certaines circonstances l'imposent sans laisser pratiquement de possibilité de choix. » Suivaient un exemple parfaitement clair : « Tel est le cas où un même agresseur s'attaque aux communistes, à tout le mouvement ouvrier, à la démocratie elle-même. »

En avril 1958, la situation n'était pas aussi tranchée ; des menaces de « coup d'Etat » étaient dans l'air, mais rien de précis n'apparaissait ; aussi l'étude de « Reconstruction » proposait une attitude nuancée : « unité d'action des organisations syndicales non communistes avec la C. G. T., non avec le P. C. ». Ce qui supposait une concertation et un accord préalable des organisations non communistes. Par ailleurs, l'accord avec la seule C. G. T. se basait sur le fait que « si elle qu'elle soit avec le P. C., la C. G. T. est une organisation syndicale née et vivant de l'exercice des libertés qui sont les conditions d'existence de toute organisation syndicale ».

Lors du coup d'Etat du 13 mai 1958 et des péripéties qui ont suivi, la direction confédérale qui ne partageait nullement les analyses de « Reconstruction », favorable à une action commune avec les communistes dans des circonstances exceptionnelles, eut des rencontres avec F. O., publia des communiqués communs avec cette centrale, appuya des manifestations d'organisations non communistes. Mais se refusa à participer à la grève lancée par la C. G. T. qui ne l'avait d'ailleurs pas consultée.

Cette attitude s'explique à la fois par les positions traditionnelles C. F. T. C. face à l'unité d'action confédérale avec la C. G. T., mais aussi par le refus de F. O. d'envisager une unité d'action avec la C. G. T., même en face d'une menace immédiate. Elle s'explique enfin par le refus de la base à la fois de défendre un régime dans lequel elle ne croyait plus et de défendre la démocratie aux côtés de communistes qui avaient à peine deux ans auparavant approuvé l'écrasement de la révolution hongroise par l'U. R. S. S.

La question de cette unité d'action politique va cependant se reposer au cours des années suivantes.

En janvier 1960 suite aux « barricades d'Alger », sur l'initiative de l'U. N. E. F., C. G. T., C. T. F. C. et F. E. N. se réunissent et déclarent « qu'à toute tentative de coup de force en France, elles répon-

draient immédiatement par un ordre de grève générale ». Elles déclarent immédiatement un bref arrêt national de travail pour le 1^{er} février. F. O. qui a refusé l'invitation à la réunion commune publie un appel parallèle. L'ambiguïté de cette « grève » (soutien à de Gaulle contre les ultras attardés) masque son caractère politique. Le front syndical constitué sans F. O. va-t-il subsister ?

Au lendemain même de cette initiative, le bureau confédéral C. F. T. C. tient à bien préciser les positions en direction des militants : « La position de nos militants ne sera pas facile, dans les jours à venir, mais ils n'ont aucune raison d'abandonner notre position traditionnelle qui est de ne pas pratiquer l'unité d'action avec la C. G. T. sur des problèmes politiques, il est bien évident que la stratégie à mettre en œuvre est de la compétence des organismes confédéraux. » Et le B. C. poursuit : « Une situation exceptionnelle nous a conduits à prendre des contacts également exceptionnels. Il s'agit donc de dispositions visant un cas bien particulier et nos rencontres avec la C. G. T., pour une question politique n'ont pas à être poursuivies, ni prolongées sans décision spécifique des organismes responsables de la C. F. T. C. » La position est donc claire ; pas de « front syndical » ayant un caractère permanent, mais des possibilités d'unité d'action en fonction des situations qui peuvent se présenter et sous la responsabilité des instances statutaires confédérales.

Cette position sera maintenue tout au long de la guerre d'Algérie, malgré l'appel pour un « front syndical commun » lancé par la C. G. T. le 23 mai 1960.

Lors du Comité national confédéral des 8 et 9 avril 1961, un amendement de la Chimie appuyé par le S. G. E. N. et diverses U. D. et demandant notamment, en vue de la paix en Algérie, l'organisation « au moment le plus opportun, avec les autres confédérations, d'une manifestation de masse, la plus large possible, qui pourrait être un arrêt de travail national de 24 heures » fut repoussée. C'était là l'une des manifestations de positions divergentes sur ce problème de l'unité d'action.

Au cours de ces années un certain nombre d'organisations, dont le S. G. E. N. sans nier la « difficulté de fond » due à l'ambiguïté d'une action de la C. G. T. d'aujourd'hui pour la défense des libertés » pensaient qu'il était cependant nécessaire d'envisager un « front syndical ». Ils estimaient que l'abstention ou la timidité des organisations inconditionnellement attachées aux libertés démocratiques dans le combat antifasciste pouvait « permettre aux communistes d'animer paradoxalement la lutte pour ces libertés ». L'existence d'un « front syndical », donc d'une action *intersyndicale* permettait selon ces organisations de répondre à deux exigences : d'une part d'affirmer la compétence syndicale en matière de défense républicaine et de paix en Algérie et par là d'éviter les dangers d'un front politico-syndical, d'autre part le fait que le contrôle de l'action soit assuré du « sommet » à la « base » par ces organisations, permettait de définir strictement les objectifs et les limites assignées à cette action.

La position du S. G. E. N. en ce domaine s'expliquait notamment pour deux raisons ; la nécessité d'affirmer la présence des enseignants C. F. T. C. face aux enseignants de la F. E. N., la présence d'une U. N. E. F. structurée qui permettait de contrebalancer la puissance de la C. G. T. lorsqu'elle acceptait de jouer le jeu, ce qui ne fut pas toujours le cas.

FICHE 3

L'accord de 1966 et ses suites (1966-1968)

■ Sur le moment, la transformation de la C. F. T. C. en C. F. D. T. ne paraît pas comme un élément susceptible d'apporter dans l'immédiat des perspectives nouvelles en matière d'unité d'action. Dès le lendemain du Congrès C. F. D. T. de novembre 1964, B. Frachon dénonce violemment l'anticommunisme de la C. F. D. T.

Mais en septembre 1965, E. Descamps souhaite la définition de thèmes communs pour une relance de l'action et au cours du Congrès confédéral de 1965 un appel est lancé aux autres organisations et notamment à la C. G. T.

Une première rencontre C. F. D. T.-C. G. T. a lieu le 14 décembre 1965 ; la réunion est limitée aux deux organisations, F. O. n'ayant pas répondu. Finalement le 10 janvier on arrive à un accord.

■ L'accord de 1966

L'accord du 10 janvier 1966 marque un tournant. Les deux confédérations « après avoir confronté leurs points de vue... ont constaté leur accord » sur certains objectifs de lutte dont elle dressent la liste.

Au nombre de ces objectifs figure l'un de ceux qui tenaient le plus à cœur à la C. F. D. T. depuis 1963 : « l'amélioration du pouvoir d'achat des catégories défavorisées : travailleurs au S. M. I. G. — familles — personnes âgées — invalides... ». « La suppression des abattements de zone », l'action « contre les disparités régionales de salaires » visent le même but que l'objectif précédent.

Les deux organisations insistent aussi sur la « négociation des salaires réels » et sur « la défense et l'extension des droits syndicaux dans les entreprises ».

Mais l'accord ne se limite pas à l'action revendicative au sens étroit et habituel de l'expression : il inclut également des objectifs plus larges qui débouchent sur des véritables réformes de structure :

- « réduction des dépenses improductives en vue de l'accroissement des investissements publics répondant aux besoins de logement, d'éducation et de santé de la Nation ;
- « garantie du droit à l'emploi par l'implantation d'industries nouvelles avec financement et responsabilités publiques ;
- « refonte de la fiscalité ».

Voilà donc les deux organisations engagées dans une unité d'action qui, en raison des objectifs globaux qu'elle implique, revêt fatalement un caractère politique. Comment les résultats de cet accord vont-ils être jugés au sein de la C. F. D. T. dans les années qui suivent ?

■ L'unité d'action avant mai 68

1) *Un large accord.* Dans le rapport d'orientation du Congrès C. F. D. T. des Pays de Loire, G. Declercq écrit en mai 1967 : « Certes, certains états-majors syndicaux, notamment de fédérations, ont accueilli avec beaucoup de tiédeur — pour ne pas dire plus — l'accord interconfédéral C. F. D. T.-C. G. T. Oserait-on encore s'en plaindre aujourd'hui alors que cet accord a joué un rôle psychologique important pour la réalisation de l'union politique de la gauche, qu'il a permis de tenir éveillée la classe ouvrière en 1966 et début 67, qu'il a permis des actions comme celles du 17 mai 1966 et du 1^{er} février 1967 dont l'ampleur fut considérable et qu'il a permis d'aboutir enfin à ce réveil considérable de mars-avril 1967 avec les grèves de Dassault, Berliet, Rhodiace, Saint-Nazaire, Sud-Aviation, Mines de fer, Siderurgie, Lille, etc.

L'accord a donc permis une relance de l'action revendicative, mais il a eu aussi une influence sur le plan politique comme le reconnaît E. Descamps dans un débat organisé par « La Nouvelle Critique » en mai 1967 : « L'accord par la dimension nouvelle qu'il a fait prendre aux luttes a permis aux travailleurs de se rendre compte de la nécessité d'un changement de politique. Il a par ailleurs dissipé des préjugés anticommunistes dans certains milieux que nous influençons... » Parallèlement aux contacts des confédérations on a vu se multiplier les contacts de certaines fédérations C. G. T. et C. F. D. T., c'est le cas notamment des deux plus grosses.

De toute façon ces désaccords à la base ne sauraient remettre en cause l'unité d'action au sommet : « Nous sommes contraints, au vu de la situation syndicale française, à la pratique de l'unité d'action... Elle postule une certaine permanence afin d'aboutir à nos objectifs. Pour la Fédération générale de la Métallurgie C. F. D. T., l'unité d'action n'aura son aboutissement que dans la mise en œuvre d'une stratégie syndicale nationale et européenne... »

2) *Des réserves et plus que des réserves.* Tout en reconnaissant que l'accord C. F. D. T.-C. G. T. a été très positif, certains à l'intérieur de la C. F. D. T. émettent un certain nombre de réserves.

Celles-ci proviennent tout d'abord du fait que l'accord se situe au moment d'un rapprochement P. C. F.-G. D. S. « qui peut en accentuer les effets, mais développe aussi la confusion propre à toute poussée unitaire : les responsabilités propres des partis et des centrales tendent ou tendront à se confondre dans une action de la « gauche unie » ; la C. G. T. cherche, en effet, à créer, selon le mot de Frachon, son président, non seulement un front syndical commun, mais une « alliance effective regroupant l'ensemble des forces démocratiques sur la base d'un programme commun » ; le passage de l'unité d'action intersyndicale « à l'unité syndicalo-politique de la gauche est volontaire, il correspond à la conception du « front populaire » chère à la C. G. T. ».

Enfin une autre inquiétude résulte du comportement de certains syndicats au lendemain de la signature : « L'accord interconfédéral paraît avoir retiré à certains syndicats et sections C. F. D. T. le goût et l'habitude d'une action étudiée, décidée et conduite à la base sur des objectifs localisés : beaucoup se résignent à n'être que les exécutants des consignes confédérales, laissant aux instances supérieures le soin de choisir les objectifs globaux, la stratégie et la tactique... »

FICHE 4

C. F. D. T. et C. G. T. en mai 1968

● Il est impossible de comprendre les rapports C. F. D. T.-C. G. T. en mai-juin 1968 sans les resituer dans un contexte plus large. Pendant toute la fin de l'année 1967 et le début de l'année 1968, la question des rapports entre l'action syndicale et l'action politique constitue l'essentiel des divergences entre les deux organisations par-delà les frictions « normales » sur le terrain des luttes. A la suite de l'accord du 10 juin 1966, la C. G. T. avait mis un moment une sourdine à sa proposition d'élaboration d'un programme commun entre les syndicats et les partis de gauche. Mais dès la fin de 1967 le thème est à nouveau relancé par la C. G. T. A la rencontre interconfédérale du 29 janvier 1968, la C. G. T. tente encore une fois sans succès de proposer à la C. F. D. T. de s'inscrire dans cette démarche de la rédaction d'un programme commun.

Devant la fermeté de la position C. F. D. T., la C. G. T. durcira ses relations sur le terrain et tentera ainsi d'opposer le sommet et la base de la C. F. D. T. : en avril 1968, Benoît Frachon attaquera très durement la C. F. D. T. et reprochera aux organisations de base C. F. D. T. de ne pas respecter les décisions prises en commun au sommet. L'unité d'action telle que la pratiquait la C. F. D. T. avait en effet posé problème à la C. G. T. qui voyait la C. F. D. T. s'affirmer et se renforcer. A partir du moment où ils devaient estimer que la perspective d'un programme commun n'était pas envisageable à relativement brève échéance, les dirigeants de la C. G. T. devaient ainsi durcir leur attitude vis-à-vis de la C. F. D. T.

Des rassemblements communs pour l'emploi ont pourtant lieu au printemps 1968 et après bien des difficultés une journée nationale d'action pour l'abrogation des ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale était finalement programmée pour le 15 mai 1968... A la veille des événements de mai-juin 1968, qu'aucune des deux organisations ne prévoit bien sûr, les rapports entre les deux confédérations sont donc très tendus.

● Les différences de position entre la C. F. D. T. et la C. G. T. durant les événements de mai-juin 1968 devaient s'articuler autour de trois questions essentielles :

- l'analyse de la signification des événements,
- la question de leur débouché politique,
- la question des méthodes d'action et de la négociation.

Les événements de mai 1968 manifesteront d'abord une profonde différence de sensibilité entre les deux organisations. La C. F. D. T. s'est assez rapidement sentie à l'aise dans un mouvement qui exprimait une contestation globale de la société, alors que la C. G. T. comprenait mal le mouvement étudiant. Pour la C. G. T., les événements de mai ne commencèrent qu'avec l'extension des grèves dans les entreprises. Les rapports avec l'U. N. E. F., dont la direction était alors

proche du P. S. U., firent l'objet de nombreux blocages de la part de la C. G. T. : l'organisation de la grève générale du 13 mai, pour protester contre les violences policières du 10 mai au Quartier Latin, ne se fit pas sans difficultés. Alors que la C. F. D. T. affirmait dans son célèbre communiqué du 16 mai : « La lutte des étudiants pour la démocratisation des universités est de même nature que celle des travailleurs pour la démocratie dans les entreprises (...) ». A la monarchie industrielle et administrative, il faut substituer des structures démocratiques à base d'autogestion », la C. G. T. ironisait sur les « formules creuses » et les « revendications vagues » telles que « réformes de structure » et « autogestion ». Surtout la C. G. T. craint le gauchisme qui révèle rapidement sa capacité de mobilisation et de sensibilisation par-delà les structures traditionnelles. La C. G. T. se bloque là où la C. F. D. T. discute pour progresser. Entre la première occupation d'usine le 15 mai (Sud-Aviation à Bougenais) et le 22 mai, le nombre de grévistes est passé à 10 millions. Le pouvoir s'avère incapable de faire face à la situation. Il doit pourtant accepter l'ouverture de négociations avec le patronat et les syndicats le 25 mai. A Grenelle, les attitudes de la C. G. T. et de la C. F. D. T. diffèrent sensiblement : la question du débouché politique est devenue l'essentiel pour la C. G. T. alors qu'elle ne l'est pas encore pour la C. F. D. T.

En ce qui concerne les revendications, la C. F. D. T. et la C. G. T. ne mettront pas l'accent sur les mêmes choses : la C. G. T. fera de l'échelle mobile son cheval de bataille alors que la C. F. D. T. insistera d'abord sur la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

Du 27 au 30 mai, la crise politique se précipite, le pouvoir apparaît vacant. C'est à ce moment que les divergences se marquent entre la C. F. D. T. et la C. G. T. L'alternative politique de la gauche apparaît peu crédible, déconnectée des événements depuis le début du mois. La mise en avant de Mitterrand et de Mendès-France provoque le raidissement de la C. G. T. qui craint un isolement du P. C. F. Après le 30 mai et la reprise en main des affaires par de Gaulle, la C. G. T. cherche par tous les moyens à retourner à la normale alors que la C. F. D. T. estime qu'il faut encore développer l'action pour dépasser les concessions qui ont déjà été arrachées à Grenelle. La C. G. T. refusera ainsi une journée d'action le 10 juin, proposée par la C. F. D. T. pour manifester la solidarité avec les travailleurs en lutte. Dès l'annonce des élections législatives pour la fin juin 1968 la C. G. T. se précupera en effet surtout d'assurer le retour à la « normale ».

● Les événements de mai 1968 ont manifesté les différences de comportement entre une C. G. T. qui craignait d'abord d'être débordée et une C. F. D. T. perméable au changement et à sa propre remise en cause. Mais surtout les événements ont montré la fragilité de l'unité d'action dans une période où les problèmes politiques deviennent dominants et où les intérêts et la stratégie du P. C. F. ne s'identifiaient pas à ceux de la gauche en général : du 28 au 29 mai 1968, la machine de la C. G. T. a joué à fond la carte du P. C. F. qui se sentait menacé et déphasé jusqu'à organiser seule une manifestation le 29 mai, le jour de la « disparition » de Gaulle. C'est dans ces journées que se manifesteront le plus clairement la détermination dont la C. G. T. est capable dès que se joue un enjeu politique qu'elle estime essentiel.

FICHE 5

Les rapports C.F.D.T.-C.G.T. de 1968 à 1970

● Mai 1968 a marqué une rapide détérioration des rapports entre la C.G.T. et la C.F.D.T. A l'automne 1968 l'accord de janvier 1966 semble caduc. A quelques mois du référendum sur la régionalisation qui devait se traduire par le départ du général de Gaulle, la C.G.T. veut faire de la « conférence de Tilsitt » (mars 1969) un moment de globalisation de l'action en souhaitant déboucher sur des accords type Matignon. La C.F.D.T. refuse d'envisager un « Grenelle à froid » et préconise une diversification de l'action. La tension est alors assez vive entre les deux organisations. Après l'échec de la conférence, une journée commune de grève sera pourtant organisée le 11 mars. A l'automne 1969, c'est la signature de la première convention salariale à l'E.D.F./G.D.F. : la fédération C.F.D.T. signe alors que la C.G.T. s'y refuse et organise un référendum pour tenter de discréditer les syndicats signataires. Les rapports entre les deux confédérations se durcissent, même s'il y a des débats à l'intérieur de la C.F.D.T. sur l'opportunité d'une telle signature.

L'année 1969 marque par ailleurs un tournant dans les relations entre la C.F.D.T. et F.O. D'importantes discussions avaient lieu depuis plusieurs années entre les deux organisations et certains n'excluaient pas la perspective d'un rapprochement. En 1969 les rapports avec F.O. piétinent, la centrale de l'avenue du Maine a commencé d'opérer son virage à droite. Pour la C.F.D.T., la C.G.T. tend donc à devenir le seul partenaire possible et l'allié privilégié.

● Le 35^e congrès de la C.F.D.T. en mai 1970 marque un tournant : la C.F.D.T. « fait son entrée officielle dans le socialisme ». Surtout le congrès manifeste la volonté de relancer l'unité d'action. De son côté, la C.G.T. a été positivement impressionnée par le congrès de la C.F.D.T. : avec un rien de paternalisme, elle estime que la C.F.D.T. a fait du chemin sur la route de la lutte des classes et qu'il devient de plus en plus sérieux de travailler avec elle. La C.G.T. estime également que la C.F.D.T. a pris quelques distances par rapport au gauchisme : ce facteur est déterminant à ses yeux, tant le gauchisme lui paraît être l'ennemi principal dans ces années d'après 1968.

Les contacts C.F.D.T.-C.G.T. s'accroissent à partir de l'été : on ne comptera pas moins de dix rencontres interconfédérales au deuxième semestre 1970. Dès le 15 septembre 1970 des objectifs revendicatifs communs sont mis au point sans que puissent pourtant être réglées les questions de la hiérarchie et des formes de lutte, les deux points les plus épineux. Le désaccord sur la fiscalité est également profond. La C.F.D.T. refusait l'optique uniquement antimonopoliste de la formulation des revendications C.G.T. en matière de fiscalité, qui conduisait cette dernière à nier les disparités d'imposition directe entre salariés et non salariés et à refuser de parler d'un développement de la fiscalité directe pour les hauts revenus.

La C.F.D.T. refusera ainsi une journée d'action sur ce thème proposée pour le 20 octobre par la C.G.T. Si la volonté de réaliser l'unité d'action est grande, les obstacles apparaissent également importants sur le terrain : la C.G.T. reste très dure à la base et tente, comme souvent, d'opposer la « bonne volonté » de la confédération à la « mauvaise volonté » de sa base. Mais c'est sur les salaires et notamment sur la hiérarchie et l'échelle mobile que le débat sera le plus vif entre les deux organisations : un véritable débat public a lieu tant dans les entreprises qu'à travers « Syndicalisme hebdo » et la « Vie ouvrière ». Edmond Maire et Henri Krasucki se confrontent même sur ce thème lors d'un meeting commun à Clermont-Ferrand. La C.F.D.T. applique sa nouvelle conception de l'unité d'action inséparable d'un vaste débat public avec et devant les travailleurs. A la formule classique « ne retenons que ce qui nous unit, écartons ce qui nous divise » que préconise la C.G.T., la C.F.D.T. réussit à imposer dans la pratique « agissons sur ce qui nous est commun et débattons en public de ce qui nous sépare ».

Sur les méthodes d'action l'affrontement à la base est également souvent virulent. La C.F.D.T. met l'accent sur le rôle des travailleurs et la démocratie dans l'action, la C.G.T. reste encore fidèle à sa conception centralisée. Alors que la C.G.T. estime que le syndicat doit commander, la C.F.D.T. assigne alors à l'organisation syndicale un rôle souvent plus pédagogique que directif.

● Pourtant à travers ces débats et confrontations, la discussion commune progresse. Le 1^{er} décembre 1970 les deux confédérations mettent au point un communiqué commun qui lance cinq grandes campagnes d'action : salaires et pouvoir d'achat ; retraites ; heure d'information syndicale ; durée du travail ; emploi.

Sur les salaires, la déclaration commune marque une avancée. Elle note sous le titre « progression du pouvoir d'achat » : l'établissement de revendications immédiates sera facilité par : un objectif commun de relèvement plus rapide des rémunérations les plus basses ; un projet commun de grille hiérarchique, un accord sur les modalités d'évolution des systèmes de rémunération ; une augmentation des salaires pouvant être différenciée. Point plus important encore, la déclaration commune n'était pas destinée à rester un texte de sommet : les organisations (U.D. et fédés) étaient appelées à élaborer à partir de ces objectifs des revendications communes aux travailleurs de chaque entreprise, de chaque branche et de chaque région. Le communiqué notait en outre : « elles leur demandent de soumettre aux travailleurs les propositions d'action appropriées », ce qui était essentiel.

Sur la base de cette déclaration du 1^{er} septembre 1970, l'unité d'action pouvait repartir sur un bon pied, même si toutes les difficultés étaient encore loin d'être levées.

● Cette période voit également se développer un important débat idéologique entre la C.F.D.T. et la C.G.T., cette dernière accusant la C.F.D.T. de vouloir construire des îlots de socialisme dans le capitalisme, de prétendre à une conquête progressive des pouvoirs sans parler du pouvoir d'Etat, etc. Pour la C.G.T. l'autogestion est toujours une « formule creuse » d'inspiration réformiste.

La C.F.D.T. sera ainsi amenée à préciser ses conceptions, à approfondir ses perspectives permettant ainsi aux idées autogestionnaires de s'imposer de plus en plus comme axe central d'une nouvelle sensibilité dans la gauche en France.

FICHE 6

L'unité d'action de 1971 à 1975

- A partir de 1971, après la déclaration commune de décembre 1970, l'unité d'action se développe. Elle se manifeste principalement à travers des campagnes d'action d'ampleur nationale. Trois campagnes sont lancées dès le début de 1971 :
 - la campagne pour la retraite à soixante ans,
 - la campagne sur le droit syndical et la répression patronale (à partir des affaires Guy Robert de la Savie et Roger Forest des papeteries de Navarre),
 - la campagne sur les immigrés.

C'est également en 1971 que les deux confédérations publieront des documents de réflexion sur le socialisme (« Thèmes de réflexion sur les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats » pour la C. G. T. au printemps 1971, « Pour un socialisme démocratique » pour la C. F. D. T. à l'automne 1971) qui serviront de base au « débat de fond » qui s'ouvrira au printemps 1972.

Durant toute l'année 1971 et 1972 les conceptions de l'action entre la C. F. D. T. et la C. G. T. s'affrontent régulièrement autour de la question des journées nationales d'action : la C. G. T. tend à réduire l'action sur les campagnes à des journées nationales alors que la C. F. D. T. met davantage l'accent sur les semaines d'action et la recherche de formes d'action permanentes. Cette divergence se manifeste notamment en juin 1971 lors de la campagne pour le S. M. I. C. à 1 000 F. La C. F. D. T. se prononcera pour une journée d'action avec la C. G. T. à la veille de la réunion de la commission supérieure des conventions collectives, mais avait auparavant refusé une première journée nationale le 6 juin que la C. G. T. avait organisé seule, préférant développer une action décentralisée.

En novembre 1971, la C. F. D. T. devra faire une déclaration publique pour dénoncer la pratique de la C. G. T. qui avait lancé une date pour une journée interconfédérale d'action sur les retraites sans même prévenir la C. F. D. T.

● Si les rapports entre les deux confédérations se sont améliorés, il n'en est pas véritablement de même dans les entreprises. Les sections C. G. T. continueront d'attaquer les sections C. F. D. T. souvent qualifiées d'aventuristes. C'est que, pendant toute cette période, la lutte contre le gauchisme reste un objectif politique majeur pour la C. G. T. donnant ainsi l'impression que cette organisation « freine les luttes ». Pendant cette période la C. G. T. est en effet sinon absente du moins en retrait des luttes longues qui font l'actualité sociale : Penarroya, Girosteel, le Joint français, S. N. P. A., Ugeco, Renault Le Mans, Michelin, etc.

En mars 1972, l'affaire Overney à Renault Billancourt illustrera tristement cette psychose de la C. G. T. vis-à-vis du gauchisme (en février 1972, Pierre Overney, un jeune militant maoïste est assassiné par un agent armé d'une milice de la région Renault). La C. G. T. ne saura parler que de provocation et de complot contre les organisations ouvrières.

res, refusant de s'associer aux mouvements de protestation. La C. F. D. T. au contraire, sans approuver les idées et les méthodes d'action des groupes maoïstes, rattachera cette affaire au mouvement de répression antisyndicale qui se développe pendant cette période, refusant l'amalgame entre le gauchisme et le pouvoir que ne cesse de développer la C. G. T. Dans ces conditions la C. F. D. T. devra organiser seule une semaine d'action contre la répression en mars 1972.

● En juin 1972 la signature du Programme commun de gouvernement par le P. C. F. et le P. S. modifie notablement l'attitude de la C. G. T., changement facilité par le morcellement politique du gauchisme qui se trouve alors en perte de vitesse. A une rencontre interconfédérale du 23 août 1972 la C. G. T. dira à la C. F. D. T. : « Il n'est pas possible de dire que nous continuerons l'unité d'action avec vous comme si le Programme commun n'existait pas. »

Au début de 1973, l'action sur l'immigration se développe et relance les thèmes de revendication et de sensibilisation qui avaient été lancés pendant la semaine d'action pour l'égalité des droits français-immigrés de février 1972. Le 23 juillet 1972 la mise au point d'une plateforme commune sur les problèmes de Sécurité sociale marque une avancée importante. Malgré les divergences sur certains points, de nombreux communiqués ainsi que des manifestations communes pourront être réalisés à propos du conflit Lip pendant l'été 1973 (les positions tendant à diverger à partir de l'automne).

Surtout le 36^e congrès C. F. D. T. de juin 1973 à Nantes réaffirmera la volonté d'unité d'action de la part de la C. F. D. T. L'unité d'action devient véritablement à partir de cette période, une donnée habituelle de l'action pour les militants C. F. D. T. : les rapports entre les deux organisations ont bien progressé depuis 1968.

● Périodes de tension et périodes de bonne entente n'en continuent pas moins d'alterner. A la fin de 1973 les développements de l'affaire Lip, la préparation des colloques autogestion (auxquels la C. G. T. ne sera pas invitée), la conception de la plate-forme de lutte pour le pouvoir d'achat catalysent d'importants désaccords. Si le début de l'année 1974 voit des rapports interconfédéraux plus détendus, tout redémarre fin mars 1974 par une interview de Bertheloot dans le « Nouvel Observateur », critiquant très durement la C. F. D. T. La campagne présidentielle de mai 1974 fait passer les désaccords au second plan et la C. F. D. T. et la C. G. T. sont en mesure de réaliser un important accord le 26 juin 1974 sur les revendications et les méthodes d'action. Comme tout accord, il est le fruit de compromis réciproques, il est donc contesté par certains militants. Mais ce qui est caractéristique c'est de voir le chemin parcouru depuis l'accord de janvier 1966 qui avait été contesté, voire ouvertement combattu par d'importantes organisations C. F. D. T. : il n'y aura pas de réactions de cette nature en juin 1974.

Au début de 1975, la C. G. T. semble changer de pratique et s'orienter vers des campagnes d'explication et de mobilisation qui lui soient davantage propres. Malgré un accord pour tenir des meetings communs, la C. G. T. se dérobera presque systématiquement découvrant subitement (ce que la C. F. D. T. n'avait jamais cessé de dire) que les accrochages se multipliaient à la base.

A son Congrès de juin 1975, la C. G. T. accentuera son mouvement d'autonomisation cherchant ainsi à se dégager des contraintes d'une unité d'action trop quotidienne. La C. F. D. T. ne s'en porte pas plus mal !